

REPUBLIQUE DU CAMEROUN
Paix – Travail – Patrie

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ETAT MAJOR PARTICULIER

N° **193568** /LE/EMP/PR

REPUBLIC OF CAMEROON
Peace – Work – Fatherland

PRESIDENCY OF THE REPUBLIC

PRIVATE DEFENCE STAFF

Yaoundé, le **10 JUIN 2019**

**Le Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République
The Chief of Special Military Staff of the President**

A Monsieur le Vice-Président de la Société GIMAEX FIRE TRUCKS
8 rue Henri Becquerel – 77292 MITRY MORY Bâtiment VALMY
Route de Charlieu – 42300 ROANNE France.

Objet : Notification du Marché Spécial N°190871/MS/EMP/PR
du 28 février 2019 relatif à l'acquisition de trois (03) véhicules incendie.

Monsieur le Vice-Président,

J'ai l'honneur de vous notifier le Marché Spécial N°190871/MS/EMP/PR, d'un montant de 1 588 000 €, conclu entre l'Etat-Major Particulier du Président de la République et la Société GIMAEX FIRE TRUCKS, 8 rue Henri Becquerel 77292 MITRY MORY Bâtiment VALMY, Route de Charlieu – 42300 ROANNE France, a été définitivement signé le 28 février 2019.

En tout état de cause, la présente notification enclenche l'entrée en vigueur dudit Marché Spécial, conformément à la clause de son article 21, autant qu'au décompte des délais en article 4.

Vous voudrez bien me retourner neuf des dix exemplaires de la présente correspondance, visés et datés en marge par vos soins, pour tenir lieu d'accusé de réception.

Considération distinguée.

*Reçu conforme
lu et approuvé
de 14 juin 2019*



**Le Chef d'Etat-Major Particulier
du Président de la République**

**Général de Brigade Aérienne
AMOUGOU Emmanuel**

GIMAEX FIRE TRUCKS

8, rue Henri-Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPANS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 29
MEAUX 838 976 363 - SIPET 838 076 262 262

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

ETAT MAJOR PARTICULIER

N° **190871** / MS/EMP/PR

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix - Travail - Patrie

Yaoundé, le

08 FEV 2019

MARCHE SPECIAL

TITULAIRE : Société GIMAEX FIRE TRUCKS, 8 rue Henri Becquerel - 77292 MITRY MORY Bâtiment VALMY - Route de Charlieu - 42300 ROANNE France.

BENEFICIAIRE : Etat-Major Particulier du Président de la République.

OBJET : Acquisition de trois (03) véhicules de lutte contre l'incendie.

MONTANT : Un million cinq cent quatre-vingt-huit mille (1 588 000) euros, soit un milliard quarante un millions sept cent vingt-huit mille (1 041 728 000) francs CFA.

IMPUTATION : Budget spécial à la Société Nationale des Hydrocarbures (SNH).

EXERCICE : 2019

ENTRE :

L'Etat-Major Particulier du Président de la République, représentée par le Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République à Yaoundé, ci-après dénommé « ADMINISTRATION » d'une part,

ET :

La Société GIMAEX FIRE TRUCKS, 8 rue Henri Becquerel - 77292 MITRY MORY Bâtiment VALMY - Route de Charlieu - 42300 ROANNE France, représentée par Monsieur le Vice-Président Développement Commercial, ci-après dénommée « FOURNISSEUR » d'autre part,

IL EST CONVENU ET ARRETE CE QUI SUIT :

ARTICLE 1^{er} : Objet et Montant du Marché Spécial

Le présent Marché Spécial a pour objet l'acquisition de trois (03) véhicules de lutte contre l'incendie suivant le devis ci-après :

DESIGNATION	QTE	PU	PT
Véhicule Incendie type VIM 91P2.5 sur châssis MAN, spécification GIMAEX n°29844	01	698 000 €	698 000 €
Véhicule Incendie type « FOREST » sur châssis MAN spécification GIMAEX n°29877 index A	02	445 000 €	890 000 €
Fret maritime - Douala, Cameroun	/		
Mise en route et formation incluse	/		
MONTANT TOTAL en EUROS			1 588 000
MONTANT TOTAL en FCFA			1 041 728 000

Le montant du présent Marché Spécial est fixé à **un million cinq cent quatre-vingt-huit mille (1 588 000) euros**, soit **un milliard quarante-un millions sept cent vingt-huit mille (1 041 728 000) FCFA**, prix ferme et non révisable CIF Douala par voie maritime.

GIMAEX FIRE TRUCK.

8, rue Henri-Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPANS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 2.
R.C. MEAUX 838 976 363 - SIRET 838 976 363 0001

ARTICLE 2 : Caractéristiques techniques

Les véhicules, objet du présent Marché Spécial, doivent être neufs, conformes à l'offre et aux échantillons acceptés par l'Administration. Ils seront livrés avec les vingt-sept lots d'équipements accessoires déclinés dans l'offre.

ARTICLE 3 : Révision des prix

Les prix sont fermes et non révisables.

ARTICLE 4 : Délai et lieu de livraison

Les véhicules seront livrés dans un délai de douze (12) mois, à compter de la date de notification du présent Marché Spécial et versement du premier acompte de 50% du montant total du marché. La réception technique aura lieu en France et la réception provisoire à Douala.

La livraison s'effectuera au port de Douala.

ARTICLE 5 : Paiement

Le paiement à l'avance de l'acompte de 50% s'effectuera par virement bancaire au numéro de compte du Fournisseur domicilié à : **BANQUE PALATINE SUCCURSALE DE LYON VAISE, 51 RUE DES DOCKS 69009 LYON**

- **RIB : 40978 - 00056 - 1496764S001 - 05**
- **IBAN : FR40 4097 8000 5614 9676 4S00 105**
- **SWIFT : BSPF FR PP**
- **BIC : BSPFRPPXXX**

Et sera libérable sur présentation des pièces suivantes :

- 01 exemplaire du Marché Spécial ;
- 01 notification dudit Marché Spécial.

Le solde de 50% sera libérable dès réception des trois (03) véhicules Incendie et sur présentation des pièces suivantes :

- 01 exemplaire du Marché Spécial enregistré ;
- 01 *facture commerciale originale timbrée en neuf (09) exemplaires*
- 01 notification du Marché Spécial ;
- 01 original du bordereau de livraison signé par l'Autorité habilitée ;
- 01 Procès-Verbal de livraison signé par l'Autorité ayant réceptionné les véhicules.

ARTICLE 6 : Transport et assurance

L'assurance et le transport sont à la charge du Fournisseur jusqu'au lieu de livraison prévu à l'article 4.

ARTICLE 7 : Pénalités et retard

En cas de retard dans la livraison, le Fournisseur sera passible des pénalités ci-dessous :

- 1/2000 du montant par jour calendaire du 1^{er} au 30^{ème} jour de retard ;
- 1/1000 du montant au-delà du 30^{ème} jour.

Le montant cumulé des pénalités de retard est limité à 10% du montant du présent Marché Spécial.

GIMAEX FIRE TRUCKS ² *mt*

8, rue Henri-Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPAÑS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE
Tél : 33 (0) 4 64 67 13 18 - Fax 33 (0) 4 64 67 13 23
R.C. MEAUX 838 976 333 - S. RET 838 976 333 0001

ARTICLE 8 : Commission de réception

La réception technique en France sera effectuée par une Commission composée de deux (02) Représentants de l'Administration dont le Chef Bureau Technique et le Chef Bureau Sécurité de l'Etat-Major Particulier du Président de la République, et du Fournisseur ou son Représentant.

La réception provisoire à Douala sera effectuée par une Commission composée de trois (03) Représentants de l'Administration dont le Chef Bureau Technique, le Chef Bureau Sécurité, et le Comptable matières de l'Etat-Major Particulier du Président de la République, ainsi que du Fournisseur ou son délégataire.

ARTICLE 9 : Garantie

Les véhicules seront garantis par le Fournisseur pendant une période d'un (01) an à compter de la date de réception provisoire. La garantie couvre tous les vices de fabrication ou de fonctionnement non décelables lors de la réception provisoire. Le Fournisseur est tenu d'y remédier à ses frais, dans un délai de trente (30) jours maximum, à compter de la date de saisine.

Les cas d'usure normale, de détériorations dues à des fautes d'utilisation et de défauts d'entretien ne sont pas garantis.

ARTICLE 10 : Service après-vente

Au-delà de la période de garantie sus-évoquée, le Fournisseur est tenu d'entretenir un niveau de stock des pièces de rechange suffisant pendant une période d'au moins cinq (05) ans, à compter de la date de livraison, pour pourvoir aux besoins d'entretien et de maintenance des véhicules livrés à l'Administration.

ARTICLE 11 : Résiliation du Marché Spécial

Le présent Marché Spécial peut être résilié conformément à la réglementation en vigueur en République du Cameroun.

ARTICLE 12 : Frais de Timbre et enregistrement

Sept (07) exemplaire du présent Marché Spécial seront timbrés et enregistrés par les soins du Fournisseur conformément à la réglementation en vigueur.

ARTICLE 13 : Cas de force majeure

En cas de force majeure, le Fournisseur ne verra sa responsabilité dégagée que s'il a averti par écrit l'Administration de son intention d'invoquer cette force majeure, et ce avant la fin du vingtième (20^{ème}) jour ayant succédé à l'évènement.

En tout état de cause, il appartient à l'Administration d'apprécier cette force majeure sur la base des preuves présentées par le Fournisseur.

ARTICLE 14 : Différends et litiges

Lorsqu'aucune solution à l'amiable ne peut être apportée au différend, celui-ci est porté devant la juridiction camerounaise compétente.

GIMAEX FIRE TRUCKS

8, rue Henri-Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPANS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 20
R.C. MEAUX 838 976 363 - SIRET 838 976 363 00010

ARTICLE 15 : Cautionnement

Dans les vingt (20) jours qui suivent la notification du présent Marché Spécial, le Fournisseur est tenu de constituer et de déposer à l'Administration un cautionnement égal à 50% du montant du présent Marché Spécial.

Ce cautionnement peut être remplacé par une garantie bancaire appellable à la première demande (first call) émise par *BANQUE PALATINE SUCCURSALE DE LYON VAISE, 51 RUE DES DOCKS 69009 LYON*. Elle sera libérable au prorata de la valeur des livraisons partielles ou totales des matériels et contre présentation d'une copie du procès-verbal couvrant ces livraisons, dressé par la commission désignée à l'article 8 ; elle s'éteindra de plein droit dès que le solde est définitivement acquis au Fournisseur suite à la satisfaction de toutes ses obligations.

ARTICLE 16 : Nantissement

En vue de l'application du régime de nantissement prévu par le Décret n°2018/366 du 20 juin 2018, sont désignés comme suit :

- SERVICE CHARGE DE LA LIQUIDATION : Etat-Major Particulier du Président de la République ;
- COMPTABLE CHARGE DU PAIEMENT : la Société Nationale des Hydrocarbures.

ARTICLE 17 : Langue, lois et réglementation applicables

La langue utilisée est le Français ou l'Anglais.

Le Fournisseur s'engage à observer les lois, règlements, ordonnances en vigueur en République du Cameroun, et ce aussi bien sa propre organisation que dans la réalisation du Marché Spécial. Si au Cameroun, ces règlements, lois et dispositions administratives et fiscales en vigueur à la date de signature du présent Marché Spécial varient, les coûts éventuels qui en découleraient directement seraient pris en compte sans gain ni perte pour chaque Partie.

ARTICLE 18 : Références aux textes généraux

Le présent Marché Spécial est soumis à la réglementation en vigueur en République du Cameroun pour les marchés passés au nom de l'Etat, notamment le Décret portant code des Marchés Publics en tout ce qui n'est pas contraire aux prescriptions spéciales édictées et des normes en vigueur au Cameroun.

ARTICLE 19 : Communication

- a) Toutes les notifications et communications écrites dans le cadre du présent Marché Spécial devront être faites aux adresses suivantes :
- Pour le Fournisseur, les correspondances seront adressées à Monsieur le Vice-Président Développement Commercial de la société GIMAEX FIRE TRUCKS, 8 rue Henri Becquerel - 77292 MITRY MORY Bâtiment VALMY - Route de Charlieu - 42300 ROANNE France ;
 - Pour l'Administration, les correspondances seront adressées à Monsieur le Général de Brigade Aérienne ; Chef d'Etat-Major Particulier du Président de la République.

GIMAEX FIRE TRUCKS

8, rue Henri-Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPAIS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 29
R.C. MEAUX 838 976 363 - SIRET 838 976 363 00010

- b) Toutes les notifications faites par le Fournisseur à l'Administration seront écrites et vice versa.

ARTICLE 20 : Pièces constitutives du Marché Spécial

L'Administration fournira les pièces constitutives du Marché Spécial en autant d'exemplaires que de besoins.

ARTICLE 21 : Validité et entrée en vigueur

Le présent Marché Spécial ne deviendra définitif qu'après sa signature par le Ministre d'Etat, Secrétaire Général de la Présidence de la République, et n'entrera en vigueur qu'après sa notification au Fournisseur.

Page 5 et dernière du Marché Spécial n° **190871**
passé entre l'Etat-Major Particulier du Président de la République et la société GIMAEX FIRE TRUCKS, 8 rue Henri Becquerel - 77292 MITRY MORY Bâtiment VALMY - Route de Charlieu - 42300 ROANNE France, pour l'acquisition de trois (03) véhicules de lutte contre l'incendie pour un montant de **un million cinq cent quatre-vingt-huit mille (1 588 000) euros**, soit **un milliard quarante-un millions sept cent vingt-huit mille (1 041 728 000) FCFA**.

GIMAEX
LE FOURNISSEUR
8, rue Henri-Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPANS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 29
R.C. MEAUX 838 976 363 - SIRET 838 976 363 00013

*Lu et approuvé
Christophe de VERME
Ministre Général*

WISE LE

08 FEB 2019

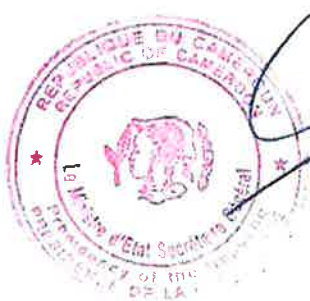
Par le Chef d'Etat-Major Particulier
du Président de la République



SIGNE LE

28 FEB. 2019

Par le Ministre d'Etat, Secrétaire Général
de la Présidence de la République



NGOH NGOH Ferdinand



**MARCHE SPECIAL N°190871/MS/EMP/PR DU 28 FEVRIER 2019 RELATIF
A L'ACQUISITION DE TROIS (03) VEHICULES DE LUTTE CONTRE
L'INCENDIE AUPRES DE LA SOCIETE GIMAEX FIRE TRUCKS.**

PROCES VERBAL DE RECEPTION PROVISOIRE

L'an deux mille vingt et un et le 05 du mois de février, la Commission composée de :

- Colonel EKANGA Pierre ; Chef Bureau Technique EMP/PR
- Colonel YOGNE Philippe "Séfiré" ; Chef Bureau Sécurité EMP/PR
- Adjudant-chef ETOUNDI Emile ; Comptable National EMP/PR
- Monsieur SAMO Godlove ; Mandataire de la Société GIMAEX FIRE TRUCKS

a procédé à la réception provisoire de la livraison des véhicules en accord avec les spécifications et aux essais du bon fonctionnement des trois véhicules visés en objet ci-après, à Douala au Cameroun.

- 1- CCF type FOREST SPECIFICATION N° 29877 index B2
CHASSIS N° WMAN38ZZXLY413162
- 2- CCF type FOREST SPECIFICATION N° 29877 index B2
CHASSIS N° WMAN38ZZXLY413050
- 3- VIM 91 P 2.5 SPECIFICATION N° 29844 index B
CHASSIS N° WMA56WZZ8LM856235

Aux tests des trois véhicules et du bon fonctionnement de chaque véhicule jugés concluant et conformes aux spécifications et clauses contractuelles.

Bien entendu les clauses de garantie contractuelle sont d'un an et prennent effet dès signature du présent procès-verbal.

En foi de quoi le présent procès-verbal de réception provisoire est dressé ce jour, mois et an pour servir et valoir ce que de droit.

Ont signé :

Représentant GIMAEX <i>(Stamp: Z.I. de MITRY COMPANS B.P. 277 77292 MITRY-MORY SEDEX - FRANCE TEL: 33 (0)1 64 67 18 18 - FAX: (0)1 64 67 12 12)</i> <i>(Signature: SAMO Godlove)</i>	Comptable Matière de l'EMP <i>(Signature: Etoundi Emile)</i> <i>(Stamp: Comptable National)</i>
Chef Bureau Sécurité de l'EMP <i>(Signature: Colonel YOGNE)</i>	Chef Bureau Technique de l'EMP <i>(Signature: Colonel Ekanga)</i>

Chef D'Etat-Major Particulier du Président de la République



Général de Brigade Aérienne AMOUGOU Emmanuel
Chef d'Etat Major Particulier
du Président de la République

Mitry Mory, le 23/11/2020



ETAT MAJOR PARTICULIER
PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
DU CAMEROUN
YAOUNDE
CAMEROUN

FACTURE N°86GFT

Votre N° TVA:

Code Client : 00011020

Commande n° :

Bon de livraison n° : ARC n°:

Paieement :

Échéance :

Code	Description	Quantité	PU BRUT	Remise	PU NET	Montant HT
49051345	VEHICULE DE LUTTE CONTRE INCENDIE CAMION POMPIER CCFM - Camion Citerne Feux de Forêt CHASSIS N°WMAN38ZZXLY413162 CHASSIS N°WMAN38ZZXLY413050	2	445 000,00		445 000,00	890 000,00
49051344	VIM - Véhicule intervention mousse CHASSIS N°WMA56WZZ8LM856235	1	698 000,00		698 000,00	698 000,00

CIF PORT DE DOUALA

GIMAEX FIRE TRUCKS

8, rue Henri Becquerel
Z.I. de MITRY-COMPIANS - B.P. 215
77292 MITRY-MORY CEDEX - FRANCE
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax 33 (0)1 64 67 19 29
C. MEAUX 838 976 363 - SIRET 838 976 363 00013

ORIGINE DES PRODUITS : UNION EUROPEENNE

CORI : FR 838 976 363 00021 / VAT : FR 67 838 976 363

FACTURE POUR DOUANES - PAS DE VALEUR COMMERCIALE

L'exportateur FRREX20207795 des produits couverts par le présent document déclare que sauf indication claire du contraire ces produits ont l'origine préférentielle UE au sens des règles d'origine de la décision d'association des pays et territoires d'outre-mer et que le critère d'origine satisfait est P8708.

Exonération de TVA en application de l'art.294 du CGI

TOTAL HT	T.V.A	TOTAL T.V.A
1 588 000,00 €	0%	- €

Références Bancaires : CIC LYONNAISE DE BANQUE
FR 76 1009 6181 0000 0832 0180 111 CMCIFRPP
10096 18100 00083201801 11

TOTAL HT 1 588 000,00 €
TOTAL TVA - €
TOTAL TTC 1 588 000,00 €

NET A PAYER 1 588 000,00 €

Paieement exigible à la date d'échéance selon conditions contractuelles (loi 92.1441 du 31/12/1992)

Escompte pour paieement antécité 0,5% du montant de la facture par mois entier

Pénalités de retard au taux légal de 1,5% du montant de la facture par mois pour retard de paieement

► **GIMAEX FIRE TRUCKS** - Siège social et site de production : 8, rue Henri Becquerel - Z.I. de Mitry-Compans - B.P. 215 - 77292 Mitry-Mory Cedex - France
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax : 33 (0)1 64 67 19 29 - E-mail : contact@gimaex.com - www.gimaex.com

Site de production : Diffusion des Chaudières - 125, rue de la République - 12700 Roubaix Cedex - France
Tél. : 33 (0)1 64 67 18 18 - Fax : 33 (0)1 64 67 19 29 - E-mail : contact@gimaex.com - www.gimaex.com

RECEVU - 23/11/2020 - 15h - Mitry-Mory Cedex - France - 77292 Mitry-Mory Cedex - France - 77292 Mitry-Mory Cedex - France

1. Expéditeur / Consignor GIMAEX FIRE TRUCKS 8 RUE HENRI BECQUEREL ZI MITRY COMPANS 77290 MITRY MORY UNION EUROPÉENNE-France / EUROPEAN UNION-France	N° 2020_11_24_7291527 e-CO Electronic Certificate of Origin
2. Destinataire / Consignee REPUBLIQUE DU CAMEROUN PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE ETAT MAJOR PARTICULIER . YAOUNDE Cameroon / Cameroun	COMMUNAUTE EUROPEENNE EUROPEAN COMMUNITY ----- CERTIFICAT D'ORIGINE CERTIFICATE OF ORIGIN
4. Mode de transport (facultatif) /Transport details (Optional) Mer/Sea, Terre/Ground	3. Pays d'origine / Country of origin UNION EUROPÉENNE-Union européenne / EUROPEAN UNION-European Union
6. Désignation des marchandises / description of goods VEHICULE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - CCFM CHASSIS N°WMAN38ZZXLY413162 POIDS LONGUEUR HAUTEUR LARGEUR VEHICULE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - CCFM CHASSIS N°WMAN38ZZXLY4130050 POIDS LONGUEUR HAUTEUR LARGEUR VEHICULE DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE - VIM CHASSIS N°WMA56WZZ8LM856235 POIDS LONGUEUR HAUTEUR LARGEUR *****	7. Quantité / Quantity 1.00 items 9.2 tons 7.40 meter(s) 3.30 meter(s) 2.50 meter(s) 1 items 9.2 tons 7.40 meter(s) 3.30 meter(s) 2.50 meter(s) 1 items 15 tons 8.60 meter(s) 4 meter(s) 2.55 meter(s) *****

8. L'autorité soussignée certifie que les marchandises désignées ci-dessus sont originaires du pays figurant dans la case N°3
THE UNDERSIGNED AUTHORITY CERTIFIES THAT THE GOODS DESCRIBED ABOVE ORIGINATE IN THE COUNTRY SHOWN IN BOX3

DELIVERED BY / DELIVRE PAR

CO Verification: <https://certificates.iccwbo.org>
N° de sécurité / Security number
FR72AERWQ93ASK

**ELECTRONIC
CERTIFICATE**
CHUZEVILLE
Isabelle
24.11.2020

CCI LYON MÉTROPOLE
Saint-Etienne Roanne

**CERTIFICAT
ELECTRONIQUE**

Digitally signed by CHUZEVILLE Isal
Date: 24.11.2020 16:33:08
Reason: Certifié document
Location: PARIS, France

